Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N° 23.112
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Culture Evénementiel
Affaire suivie par : S. PAPON

Signature d'un devis avec l'entreprise EVENTS TRAITEUR (soirée du personnel communal)

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la soirée du personnel communal organisée le vendredi 30 juin 2023 au château de Courcel, l'entreprise EVENTS TRAITEUR propose la mise en place d'un buffet dinatoire, pour 250 personnes ;

Considérant que cette offre a été retenue et qu'il est nécessaire de signer le devis avec l'entreprise EVENTS TRAITEUR pour permettre la réalisation de cet événement.

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER le devis avec l'entreprise EVENTS TRAITEUR, sise 4 rue de l'Industrie 91210 DRAVEIL, pour la mise en place d'un buffet dinatoire, dans le cadre de la soirée du personnel communal, le vendredi 30 juin 2023, pour 250 personnes, au château de Courcel.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 10 750€ TTC (dix mille sept cent cinquante euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 02/06/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230602-23-112-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/06/2023
Affichage : 06/06/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 02/06/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)